

AR inv. 239 détails :

1. Compte rendu aux héritiers de M. Josué Rougemont par eux agréé -1768-
2. lettre d'Agassiz au Cons. F.A. 29 mars 1769
3. observations sur les intérêts Ostervald
4. lettre du 23 mars 1768 de Bath, de Josué à F.A. com. Gen. à NE
5. brouillon déchiré d'un placet au roi de Prusse (par le P.G ?) p. Jean-Henri

1) 1768 : Compte rendu aux héritiers de M. Josué Rougemont par eux agréé

10 pages:

Mentions intéressantes :

- Payé les censes foncières à Neuchâtel, les censes foncières de Fontaine-André.
- Noms neuchâtelois des créanciers.
- Produit des vignes pour 1768 : 348 £ ½, coût de la même année 142 £ 4 sols
- traites sur Londres à 1,2,3 ans 1500 £ (anglaises ?) = 23.225 (£ NE ?) une autre : 626 £ 17.2. au 15 Xbre = 9873 £ NE

« Nous soussignés Marie Marguerite Masson veuve de Monsieur Jean-Jacques Rougemont, en ma qualité de tutrice de Denis & Anne Rougemont mes *enfants*, François Antoine fils de feu Monsieur Jean-Jacques Rougemont & Abraham Rougemont reconnaissons et approuvons etc....le décompte de feu Monsieur Josué *rougemont* chez Monsieur François Antoine Rougemont Conseiller d'Etat Commissaire général à Neuchâtel. A Paris le vingt neuvième de janvier 1770-
.....suivent les signatures.

Il semble qu'il manque une double page du document : la fin d'une lettre de Lieutaud, l'associé du défunt, de Londres du 21 février 1767, présentant les comptes de la succession et conseillant aux héritiers de prendre contact avec Agassiz et de lui donner *procure* pour les affaires personnelles du défunt que lui ignore .

Manque aussi la fin d'une lettre de Paris « à mon très cher frère » qui émet des doutes sur la sincérité de Lieutaud « il a changé la raison de la maison de notre frère dès le moment qu'il a appris sa mort il me semble que sa conduite ne peut s'*acorder* avec ses expressions, mais il faut ménager cet *home* là jusques à ce qu'il ce soit *aquité* de sa *comission*»

Sur la page suivante, une énumération par Lieutaud des legs de Josué « 60 £ à chacun des 3 filleuls – 500 £ à mon frère François Antoine, 50 £ aux pauvres de St. Aubin, etc....p. un total de 1240 £ et des propositions du même pour une répartition des actifs et passifs de la succession.

Dessous une copie intitulée « traduction » du testament de Josué où il donne ses dernières volontés pour ses funérailles et énumère des legs pour ses amis et domestiques (a peu près le résumé de Lieutaud.....)

Dans l'énumération des créances , on peut aussi relever comme étant intéressant :

Marchandises au dehors :

- ½ en 4 barriques de nacre de perle chez Gasp. Solliscoffre & Cie,
- ½ en 480 grosses de faux grenats chez D.F. Renaud (de la Grenade)

Places de commerce citées:

Madrid, Lisbonne, Bilbao, S. Sébastien, Dunkerque, Bordeaux, Cadix, Paris, Londres, Lyon, la Grenade, Gibraltar.